

Didier MILBERGUE explique que les travaux ont été mis en attente en raison d'une maison en construction pour laquelle il sera nécessaire de creuser pour les canalisations d'eau et de gaz.

Sans nouvelles questions, Antoine MORANDINI prend acte de la discussion relative au DOB et propose de passer au point 2.

ORGANISMES EXTÉRIEURS

2 – Aire des gens du voyage – Projet de règlement

Rapporteur Antoine MORANDINI

Le 17 décembre 2007, le conseil communautaire a validé le projet de règlement des aires des gens du voyage de Delle, Beaucourt et Grandvillars.

Les communes concernées ayant toutefois conservé leur pouvoir de police, **le conseil municipal, à l'unanimité, valide les dispositions du présent règlement.**

Antoine MORANDINI rappelle que ces travaux sont finalisés depuis deux à trois mois. Il ajoute que l'aire n'est pas envahie et que Grandvillars fonctionne correctement. Les gens du voyage n'ont pas changé leurs habitudes.

PETITE ENFANCE – ENFANCE - ÉDUCATION

3 - Subvention coopérative scolaire Ecole Centre B

Rapporteur : Cédric PERRIN

La ville participe depuis de nombreuses années au financement des départs en classe de découverte des élèves Beaucourtois.

Au titre de l'année scolaire 2007-2008, la classe de CE1 de l'école Centre B a souhaité partir fin septembre 2007 plutôt qu'au printemps 2008. Le budget primitif de la commune n'étant voté que fin mars voire avril 2008, les représentants de la coopérative scolaire de l'école ont décidé de payer la part prise en charge par la commune à savoir 10 € par élève et par jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 950 € à la coopérative de l'école Centre B.

4 - Restauration Maison de l'Enfant - Enfants handicapés - Tarifs exceptionnels

Rapporteur : Josette BESSE

La Maison de l'Enfant accueille depuis le mois de décembre 2007 un enfant qui présente des allergies importantes à différentes matières premières utilisées dans la confection des repas.

Les risques sont conséquents si celui-ci ingurgite le moindre aliment lui étant interdit.

En conséquence, nous accueillons l'enfant suivant un protocole établi entre la famille, le médecin référent et la Ville en proposant à la famille d'apporter le repas de midi sur la structure.

Le coût d'un repas représente donc environ le tiers des charges globales d'accueil en restauration.

Or, il apparaîtrait plus juste envers cette famille de ne pas compter le prix du repas non pris. Il est donc proposé d'appliquer la déduction du pourcentage représenté par le prix du repas dans les charges globales, c'est-à-dire 33 %.

Nous pourrions alors accepter de vendre les prestations pour des cas similaires suivant le tableau ci après :

	Ville	CAF PSO	CAF CEJ	Familles	Total
QF 1	1,78 €	0,78 €	2,27 €	1,54 €	6,37 €
QF 2	1,72 €	0,78 €	2,20 €	1,67 €	6,37 €
Allocataires	1,19 €	0,78 €	1,59 €	2,81 €	6,37 €
Non Allocataires	0,62 €	0,78 €	0,95 €	4,02 €	6,37 €
Extérieurs	0,15 €	0,78 €	0,42 €	5,02 €	6,37 €

Remarque : La baisse du coût global du service induit une baisse de la charge restant à la Ville.

Guy BERTHELOT est d'accord pour baisser les prix. Il se demande cependant si le fait que les repas viennent de l'extérieur ne pose pas un problème ?

Antoine MORANDINI explique que le repas est proposé par les parents. Le protocole prévoit cette possibilité. La question a été mûrement réfléchie. Rien n'empêche l'enfant de faire une erreur mais il sait depuis tout petit qu'il doit faire attention. Le protocole nous retire nos responsabilités.

Guy BERTHELOT explique qu'au sein de la structure pour laquelle il travaille, le menu particulier est fait par le fournisseur. Il pense que cette solution est envisageable.

Antoine MORANDINI répond que la solution en place a été proposée par les parents.

Cédric PERRIN ajoute qu'avec une autre solution, le coût serait différent.

Antoine MORANDINI précise que le coût actuel est de 6,37 €.

Guy BERTHELOT constate que la somme de 6,37 € représente le coût réel hors repas au lieu de 9,57 € repas compris.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer, à compter de la première facturation bimestrielle 2008 (janvier/février) les tarifs proposés pour le prix de restauration en cas d'accueil d'un enfant ne prenant pas le repas proposé par la structure.

CULTURE et ANIMATIONS

5 - Subventions aux associations

Rapporteur Cédric PERRIN

Afin de permettre à deux associations de faire face à leurs engagements financiers, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide de leur verser une subvention, à savoir :**

- Beaucourt en Fête : 5 000 euros
- Maison pour Tous : 20 000 euros.

6 - Voyage pédagogique - Subvention au Lycée Professionnel de Delle

Rapporteur Cédric PERRIN

Afin de permettre la réalisation d'un voyage d'élèves du Lycée Professionnel de Delle dont une jeune beaucourtoise, à Luxembourg et à Verdun, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 30 euros pour cette organisation.**

PERSONNEL COMMUNAL

7 - Création de poste technicien principal

Rapporteur Antoine MORANDINI

Un agent des services techniques pouvant bénéficier d'un avancement de grade, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir, à compter du 1^{er} mars 2008, un poste de technicien principal à temps complet et de fermer le poste de Technicien supérieur à temps complet.**

8 - Création de poste attaché principal

Rapporteur Antoine MORANDINI

Un agent des services administratifs pouvant bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un examen professionnel, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir à compter du 1^{er} mars 2008, un poste d'attaché principal à temps complet et de fermer le poste d'attaché territorial à temps complet.**

9 - Modification de temps de travail

Rapporteur Antoine MORANDINI

A la demande d'un agent qui souhaite baisser son temps de travail, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} mars 2008, de fermer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 18/35^{ème} et d'ouvrir un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 17.5/35^{ème}.**

10 - Modification de temps de travail

Rapporteur Antoine MORANDINI

Avec l'accord de l'agent qui souhaite augmenter son temps de travail, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} mars 2008, de fermer un poste d'adjoint technique à 29.25/35^{ème} et d'ouvrir un poste d'adjoint technique à 30.30/35^{ème}.**

URBANISME – VOIRIE - FORÊT

11 - Ancienne Fonderie – Promesse de vente à Néolia

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Dans l'acte d'acquisition des Fonteneilles, signé le 15 octobre 2007, figurait un mémoire de réhabilitation de l'ensemble du Site des Fonteneilles intégrant notamment le site N° 4 appelé « Ancienne fonderie ».

Sur cette zone, la société Néolia pourrait créer un bassin d'orage pour la seconde tranche du lotissement des Hauts de Beaucourt, 5 pavillons en accession à la propriété de type résidence garden et 3 pavillons intégrant 12 logements locatifs.

Le prix de cession serait de 40 000 euros (quarante mille euros).

Toutefois, un différé de jouissance empêche la commune de céder ce bien tant que la DRIRE n'aura pas remis le Procès-verbal de mise en conformité du site.

Rien n'empêche cependant la signature d'une promesse de vente sous la condition suspensive que le transfert de jouissance de cet ensemble immobilier au profit de la Commune de Beaucourt soit devenu effectif à réception du Procès-verbal.

Afin de permettre à Néolia d'engager cette phase de construction d'un bassin d'orage et de logements sociaux, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de céder à Néolia la parcelle cadastrée section AL N°82 rue de Vandoncourt d'une surface de 01ha 04a 84ca pour la somme de 40 000 euros. Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire à signer, dans un premier temps, une promesse de vente à Néolia aux conditions ci-dessus définies,

- d'autoriser le Maire, dans un second temps, à réception du PV DRIRE, à signer l'acte de cession définitive et à régler toutes les formalités liées à cet acte.

Michel PLOMB se réjouit de l'avancement du dossier. Il pense que c'est très bien et qu'« enfin les difficultés commencent ». Il va être possible de débarrasser un secteur où les ordures appellent les ordures et de pouvoir engager le reste du projet dont un programme habitat avec une bonne greffe. Il constate que le démarrage d'un projet peut être très long ; celui-ci remonte à douze ans.

12 - Fonds de concours aux communes – Mise en sécurité aux abords des bâtiments publics

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Les sols des préaux des écoles Bornèque, Groupe Bolle et Salengro sont glissants par temps de pluie ce qui peut entraîner un risque de chute.

Il convient, pour remédier à cela, de reprendre le sol avec une résine spécifique.

Les plans de financement seraient les suivants :

Pour l'école élémentaire Bolle :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
---------	------------	----------	------------

Travaux	8 880,00	CCST (40%) Ville de Beaucourt	3 552,00 5 328,00
TOTAL	8 880,00	TOTAL	8 880,00

Pour l'école élémentaire Salengro :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	9 250,00	CCST (40%) Ville de Beaucourt	3 700,00 5 550,00
TOTAL	9 250,00	TOTAL	9 250,00

Pour l'école maternelle Bornèque :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	3 774,00	CCST (40%) Ville de Beaucourt	1 509.60 2 264.40
TOTAL	3 774,00	TOTAL	3 774,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter ces subventions au titre de la mise en sécurité aux abords des bâtiments publics.

13 - Demande de subvention – Amendes de Police (Conseil général) et Aménagement des entrées de ville (CCST)

Rapporteur Didier MILBERGUE

Il est projeté d'aménager une « zone 30 » afin de sécuriser la circulation sur la partie haute de la rue de Montbouton ainsi que sur la partie haute de la Rue du Général de Gaulle.

Ces travaux pourraient être réalisés dès cette année.

Pour la rue de Montbouton, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	11 080,00	Conseil Général (40%) Ville de Beaucourt	4 432,00 6 648,00
TOTAL	11 080,00	TOTAL	11 080,00

Pour la rue du Général de Gaulle, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	11 080,00	Conseil Général (40%) CCST (30% de la moitié du projet) Ville de Beaucourt	4 432,00 1 662,00 4 986,00
TOTAL	11 080,00	TOTAL	11 080,00

Antoine MORANDINI constate que cette demande de sécurité est très fréquente et qu'il est important de sécuriser les entrées de ville.

Guy BERTHELOT demande à quel moment ces demandes ont été faites, quels sont les aménagements prévus et comment ce projet est venu ? Il pense en effet qu'il n'y a pas tant de problèmes de vitesse.

Antoine MORANDINI explique que ce sont les gens du quartier qui l'ont demandé.

Guy BERTHELOT demande si la commission voirie a étudié le dossier ?

Didier MILBERGUE précise que la demande avait été faite lors des réunions de quartier.

Cédric PERRIN est convaincu que Monsieur BERTHELOT connaît le problème. Lors des réunions de quartier, cette question revient toujours en ce qui concerne le haut et le bas de la rue de Montbouton. Les riverains évoquent souvent des problèmes de vitesse.

Guy BERTHELOT pense que les problèmes sont liés à la circulation en elle-même, mais qu'il ne s'agit pas d'une question de vitesse.

Antoine MORANDINI rappelle qu'il s'agit d'une demande fréquente.

Michel PLOMB pense que les gens ont peur de tout, y compris de mourir et pourtant ils meurent quand-même. C'est la peur de tout risque... Il ajoute que, franchement, il ne votera pas ce projet. Ce n'est pas parce que les gens demandent qu'ils ont raison. Il y a des fous qui roulent bien au-delà de 50. Même à 30 il y a des problèmes. Il faut verbaliser. La question de la sécurité se pose à la descente, il faut étudier les zones 30 avec ralentisseur, c'est un effet de mode. Ça ne remplace pas l'intelligence et le civisme.

Antoine MORANDINI répond à Michel PLOMB qu'il aimerait bien qu'il soit écouté.

Le conseil municipal, à la majorité, une voix contre (Michel Plomb) et deux abstentions (Guy Berthelot et Françoise Gachot), autorise le Maire à solliciter les subventions au titre des amendes de police.

14 - Aménagement de la rue de la Prairie - Acquisition de terrain

Rapporteur Antoine MORANDINI

Lors de l'aménagement de la rue de la Prairie, la ville de Beaucourt a dû étendre l'emprise des travaux sur un terrain appartenant à Thevenin Ducrot Distribution d'une surface totale de 4a43ca pour la somme de 4 757.50 € HT.

Détail du parcellaire : (Plan joint)

AK 168	0a02
AK 278	0a10
AK 280	0a13
AK 286	0a01
AK 288	0a02
AK 290	0a47
AK 326	0a51
AK 328	0a16
AK 329	0a34

AK 330	1a62
AK 333	0a05
AK 334	0a36
AK 336	0a64

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte pour l'acquisition des parcelles concernées.

15 - Aménagement du Parc des Cèdres – Projet pédagogique avec le Lycée Professionnel agricole de Valdoie – Convention

Rapporteur : Josette BESSE

La commune a engagé en 2002 un projet de requalification du Parc des Cèdres dans le cadre de la reconversion des Fonteneilles.

Cette action pourrait s'engager à travers un projet à but pédagogique réalisé par des élèves du Lycée professionnel agricole de Valdoie.

Porté par la formation BTS Aménagements Paysagers promotion 2007/2009, ce projet sera l'occasion pour les étudiants de mettre en application leurs acquis, de faire appel à leur imagination et de se confronter au monde professionnel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les dispositions de la convention à intervenir entre la Ville de Beaucourt et le Lycée de Valdoie et autorise le Maire à signer l'acte.

DIVERS

Antoine MORANDINI remercie Jean HEYBERGER et Michel PLOMB pour trente ans d'activité.

Séance levée à 19 heures.